



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-223

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

75-2024-04-10-00009 - Arrêté Modifiant l'arrêté n° IDF- 2022-09-05-00006 portant composition de la commission **??** interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour **??** les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val- de-Marne et nomination de ses membres (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

75-2024-04-10-00009

Arrêté Modifiant l'arrêté n° IDF-
2022-09-05-00006 portant composition de la
commission
interdépartementale de la préservation des
espaces naturels, agricoles et forestiers pour
les départements de Paris, des Hauts-de-Seine,
de la Seine-Saint-Denis et du Val- de-Marne et
nomination de ses membres

Arrêté

Modifiant l'arrêté n° IDF- 2022-09-05-00006 portant composition de la commission interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et nomination de ses membres

Le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15;

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L.112-1-1, D.112-1-11 et D. 112-1-11-1 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux commissions départementales et interdépartementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole;

Vu l'arrêté préfectoral n°1DF-2022-09-05-00006 du 5 septembre 2022 portant composition de la commission interdépartementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et nomination de ses membres ;

Vu le courrier de France Nature Environnement du 2 avril 2024 demandant la désignation du nouveau co-président de l'association en remplacement de l'ancien président ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France,

ARRETE

Article 1 : Modification

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n°1DF-2022-09-05-00006 du 5 septembre 2022 susvisé est modifié comme suit: l'alinéa 14°) est remplacé par les dispositions suivantes:

14° Les présidents de deux associations agréées pour la protection de l'environnement désignées par le préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris :

- Monsieur Frédéric MALHER, président de la LPO d'Ile-de-France,
- Monsieur Luc BLANCHARD, co-président de FNE Ile-de-France ;

Article 2 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois suivant sa publication.

Article 3 : Exécution

Le secrétaire général aux politiques publiques, le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat de Paris.

Fait à Paris, le **10 AVR. 2024**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Guillaume', is written over a horizontal line.

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME